Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_52-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 30 Avril à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Capucine FALOURD, Franck LÉNA, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Jean-René LE PIQUET a donné procuration à Louis MEDICA
Laëtitia MÉLOIS a donné procuration Solen LE GAL

Secrétaire : Cécile BERGER

Date de la convocation	23 Avril 2026
Date de l'affichage	24 Avril 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

2026_52 Désignation du représentant à l'Association Communes Forestières France
Rapporteur : R. Kerdelhué

La commune de Guidel, par délibération 2023-49 du 9 juin 2023, a adhéré à l'association des Communes Forestières France pour une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Elle constitue un réseau politique et technique qui s'appuie notamment sur l'expertise de ses élus et de ses employés pour la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois.

Ses actions se déploient autour de trois piliers :

1. Défense des intérêts des collectivités : représentation auprès des pouvoirs publics départementaux, régionaux ou national, participation aux politiques forestières et structuration de la filière bois ;
2. Démonstration par l'action : développement des chartes forestières, gestion foncière, gestion des risques, obligations légales de débroussaillages, construction bois, bois énergie en circuit court et adaptation face à l'urgence climatique ;
3. Partenariats et la formation : collaboration avec France Bois Forêt, PEFC et l'IGN et autres acteurs pour soutenir la profession, tout en proposant des formations et supports d'information adaptés aux besoins de la collectivité.

Une cotisation annuelle est versée. Pour mémoire en 2025, elle était de 500 € (500€ à l'adhésion en 2023).

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après le renouvellement des Conseils municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant dont la durée du mandat s'étend jusqu'à

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_52-DE

l'assemblée générale qui suit les prochaines élections municipales, conformément à l'article 8 des statuts de Communes Forestières France.

Le Maire propose
- Monsieur Alexandre SAHAL, titulaire
- Madame Marie-Claire DECROIX, suppléante

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DESIGNE
- Monsieur Alexandre SAHAL, titulaire
- Madame Marie-Claire DECROIX, suppléante

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 04 Mai 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.